

Les 30 et 31 janvier 2014
se déroulera la 3^e édition
de la formation syndicale dédiée aux pédagogies alternatives
et aux syndicalismes d'émancipation, organisée conjointement cette année par SUD éducation Paris
et 92, la CNT et sa revue N'autre école, l'Émancipation et le site Questions de classe(s).

Cette formation sera placée
sous le signe de la subversion des pratiques pédagogiques. L'occasion de se poser
des questions totalement oubliées en cette période de « refondation » : quelle école: pour qui? pour
quoi?

Le stage aura lieu à la Bourse du travail, 3 rue du château d'eau à Paris, métro République, dans la
salle Jean Jaurès. Il est ouvert à tous, personnels de l'éducation, titulaires ou non, syndiqués ou pas.
Nous avons droit à 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée
minimum).

Ce type de stage permet de créer du collectif, quand parfois on se retrouve bien isolé dans son
établissement ; de rencontrer des militants pédagogiques et syndicaux ; de remonter le moral parfois
mis à rude épreuve. L'occasion également d'échanger sur ses pratiques pédagogiques, de réfléchir
ensemble, bref, de se prendre un temps de formation que l'Éducation Nationale ne permet plus.
Il est donc important de profiter au maximum de ces formations syndicales.

Toujours dans ce souci de créer du lien, mais également pour des raisons financières évidentes, il
est possible pour celles et ceux qui le désirent d'être hébergé-e-s par des militants sur Paris ou sa
banlieue. Précisez, au moment de votre inscription auprès de nous, si c'est le cas. Enfin, les
conducteurs qui auraient des places à proposer, peuvent nous indiquer dans le même mail le
nombre, le trajet et des coordonnées. Nous centraliserons les offres et mettrons les camarades en
relation.

La demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage, soit avant les vacances de Noël
(n'attendez pas !) par la voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (recteur, inspecteur
d'Académie...). Par ailleurs, nous vous remercions de nous informer de votre inscription à l'adresse
suivante : adresse créée à préciser, afin d'avoir une estimation du nombre de participants.

À défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour
formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées
par les nécessités de fonctionnement du service et communiquées avec le motif à la commission
administrative paritaire qui suit.

L'administration ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni information sur l'objet de ce
stage.

Comment s'inscrire ?

- En adressant au recteur sous couvert du chef d'établissement dans le secondaire, au Directeur
Académique des Services de l'Éducation Nationale dans le primaire, au président du conseil général
ou régional sous couvert du chef d'établissement pour les agents dans le secondaire, une demande
écrite selon le modèle ci-dessous au moins un mois avant la date du stage (en cas de problème,
prévenir le syndicat).

Modèle de demande de stage :

Mme/M. le recteur s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie/

Ou Mme/M. le président du conseil général/régional s/c du chef d'établissement/

Mme/M(prénom, nom, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de jours, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le à, stage déclaré sous l'égide du CEFI Solidaires (144 boulevard de la villette 75019 PARIS).

(Signature)

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux.

Le collectif d'organisation PASE